Document émis électroniquement

Registre de Commerce et des Sociétés
B8272 - L150154325
déposé le 19/08/2015

MENTION

Nom de la Société: PHILIP MORRIS LUXEMBOURG
Siège Social: 6, rue d'Arlon, L-8399 Windhof
N° du Registre de Commerce: B8272
N° CDO: 1019

Les comptes annuels au: 31 décembre 2014
ont été déposés au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Registre de Commerce et des Sociétés
B8272 - L150154325
enregistré et déposé le 19/08/2015

No. RCSL : B8272	Matricule : 2005 2444 552

BILAN

Exercice du 01 01/01/2014 **au** 02 31/12/2014 *(en* 03 EUR *)*

PHILIP MORRIS LUXEMBOURG

6, rue d'Arlon
L-8399 Windhof

ACTIF

		Référence(s)		Exercice courant		Exercice précédent
A. Capital souscrit non versé	1101		101		102	
I. Capital souscrit non appelé	1103		103		104	
II. Capital souscrit appelé et non versé	1105		105		106	
B. Frais d'établissement	1107		107		108	
C. Actif immobilisé	1109		109	8.444,00	110	3.900,00
I. Immobilisations incorporelles	1111		111		112	
1. Frais de recherche et de développement	1113		113		114	
2. Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été	1115		115		116	
a) acquis à titre onéreux, sans devoir figurer sous C.I.3	1117		117		118	
b) créés par l'entreprise elle-même	1119		119		120	
3. Fonds de commerce, dans la mesure où il a été acquis à titre onéreux	1121		121		122	
4. Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours	1123		123		124	
II. Immobilisations corporelles	1125		125		126	
1. Terrains et constructions	1127		127		128	
2. Installations techniques et machines	1129		129		130	

No. RCSL : B8272	Matricule : 2005 2444 552

	Référence(s)		Exercice courant		Exercice précédent
3. Autres installations, outillage et mobilier	1131	131		132	
4. Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	1133	133		134	
III. Immobilisations financières	1135	135	8.444,00	136	3.900,00
1. Parts dans des entreprises liées	1137	137		138	
2. Créances sur des entreprises liées	1139	139		140	
3. Parts dans des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	1141	141		142	
4. Créances sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	1143	143		144	
5. Titres et autres instruments financiers ayant le caractère d'immobilisations	1145	145	8.444,00	146	3.900,00
6. Prêts et créances immobilisées	1147	147		148	
7. Actions propres ou parts propres	1149	149		150	
D. Actif circulant	1151	151	771.411,50	152	712.307,97
I. Stocks	1153	153		154	
1. Matières premières et consommables	1155	155		156	
2. Produits et commandes en cours	1157	157		158	
3. Produits finis et marchandises	1159	159		160	
4. Acomptes versés	1161	161		162	
II. Créances	1163	163	77.985,20	164	128.249,50
1. Créances résultant de ventes et prestations de services	1165	165		166	
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1167	167		168	
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1169	169		170	
2. Créances sur des entreprises liées	1171	171		172	
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1173	173		174	
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1175	175		176	
3. Créances sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	1177	177	63.469,07	178	120.059,31
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1179	179	63.469,07	180	120.059,31
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1181	181		182	

No. RCSL : B8272	Matricule : 2005 2444 552

		Référence(s)		Exercice courant		Exercice précédent
4. Autres créances	1183		183	14.516,13	184	8.190,19
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1185		185	14.516,13	186	8.190,19
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1187		187		188	
III. Valeurs mobilières et autres instruments financiers	1189		189		190	
1. Parts dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	1191		191		192	
2. Actions propres ou parts propres	1193		193		194	
3. Autres valeurs mobilières et autres instruments financiers	1195		195		196	
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse	1197		197	693.426,30	198	584.058,47
E. Comptes de régularisation	1199		199		200	
TOTAL DU BILAN (ACTIF)			201	779.855,50	202	716.207,97

No. RCSL : B8272	Matricule : 2005 2444 552

PASSIF

		Référence(s)		Exercice courant		Exercice précédent
A. Capitaux propres	1301		301	671.623,88	302	656.798,15
I. Capital souscrit	1303		303	31.500,00	304	31.500,00
II. Primes d'émissions et primes assimilées	1305		305		306	
III. Réserves de réévaluation	1307		307		308	
IV. Réserves	1309		309	99.829,33	310	99.829,33
1. Réserve légale	1311		311	3.150,00	312	3.150,00
2. Réserve pour actions propres ou parts propres	1313		313		314	
3. Réserves statutaires	1315		315		316	
4. Autres réserves	1317		317	96.679,33	318	96.679,33
V. Résultats reportés	1319		319	525.468,82	320	524.073,85
VI. Résultat de l'exercice	1321		321	14.825,73	322	1.394,97
VII. Acomptes sur dividendes	1323		323		324	
VIII. Subventions d'investissement en capital	1325		325		326	
IX. Plus-values immunisées	1327		327		328	
B. Dettes subordonnées	1329		329		330	
1. Emprunts convertibles	1413		413		414	
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1415		415		416	
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1417		417		418	
2. Emprunts non convertibles	1419		419		420	
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1421		421		422	
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1423		423		424	
C. Provisions	1331		331		332	
1. Provisions pour pensions et obligations similaires	1333		333		334	
2. Provisions pour impôts	1335		335		336	
3. Autres provisions	1337		337		338	
D. Dettes non subordonnées	1339		339	108.231,62	340	59.409,82
1. Emprunts obligataires	1341		341		342	
a) Emprunts convertibles	1343		343		344	
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1345		345		346	
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1347		347		348	

No. RCSL : B8272	Matricule : 2005 2444 552

		Référence(s)		Exercice courant		Exercice précédent
b) Emprunts non convertibles	1349		349		350	
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1351		351		352	
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1353		353		354	
2. Dettes envers des établissements de crédit	1355		355		356	40.010,02
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1357		357		358	40.010,02
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1359		359		360	
3. Acomptes reçus sur commandes pour autant qu'ils ne sont pas déduits des stocks de façon distincte	1361		361		362	
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1363		363		364	
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1365		365		366	
4. Dettes sur achats et prestations de services	1367		367	4.809,89	368	3.271,04
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1369		369	4.809,89	370	3.271,04
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1371		371		372	
5. Dettes représentées par des effets de commerce	1373		373		374	
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1375		375		376	
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1377		377		378	
6. Dettes envers des entreprises liées	1379		379	44.045,68	380	16.128,75
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1381		381	44.045,68	382	16.128,75
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1383		383		384	
7. Dettes envers des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	1385		385		386	
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1387		387		388	
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1389		389		390	
8. Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale	1391		391	59.376,05	392	0,01
a) Dettes fiscales	1393		393	59.376,04	394	
b) Dettes au titre de la sécurité sociale	1395		395	0,01	396	0,01

No. RCSL : B8272	Matricule : 2005 2444 552

	Référence(s)		Exercice courant		Exercice précédent
9. Autres dettes	1397	397		398	
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1399	399		400	
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1401	401		402	
E. Comptes de régularisation	1403	403		404	
TOTAL DU BILAN (PASSIF)		405	779.855,50	406	716.207,97

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

Registre de Commerce et des Sociétés
B8272 - L150154325
déposé le 19/08/2015

No. RCSL : B8272	Matricule : 2005 2444 552

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Exercice du 01 01/01/2014 **au** 02 31/12/2014 *(en* 03 EUR *)*

PHILIP MORRIS LUXEMBOURG

6, rue d'Arlon
L-8399 Windhof

A. CHARGES

	Référence(s)		Exercice courant		Exercice précédent
1. Consommation de marchandises et de matières premières et consommables	1601	601		602	
2. Autres charges externes	1603	603	176.692,45	604	152.015,28
3. Frais de personnel	1605	605		606	
a) Salaires et traitements	1607	607		608	
b) Charges sociales couvrant les salaires et traitements	1609	609		610	
c) Pensions complémentaires	1611	611		612	
d) Autres charges sociales	1613	613		614	
4. Corrections de valeur	1615	615		616	
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	1617	617		618	
b) sur éléments de l'actif circulant	1619	619		620	
5. Autres charges d'exploitation	1621	621	34,89	622	36,85
6. Corrections de valeur et ajustement de juste valeur sur immobilisations financières	1623	623		624	
7. Corrections de valeur et ajustement de juste valeur sur éléments financiers de l'actif circulant. Moins-values de cessions des valeurs mobilières	1625	625		626	
8. Intérêts et autres charges financières	1627	627	820,39	628	600,60
a) concernant des entreprises liées	1629	629		630	
b) autres intérêts et charges	1631	631	820,39	632	600,60

No. RCSL : B8272	Matricule : 2005 2444 552

		Référence(s)		Exercice courant		Exercice précédent
9. Quote-part dans la perte des entreprises mises en équivalence	1649		649		650	
10. Charges exceptionnelles	1633		633		634	
11. Impôts sur le résultat	1635		635	8.389,81	636	1.575,00
12. Autres impôts ne figurant pas sous le poste ci-dessus	1637		637		638	
13. Profit de l'exercice	1639		639	14.825,73	640	1.394,97
TOTAL CHARGES			641	200.763,27	642	155.622,70

No. RCSL : B8272	Matricule : 2005 2444 552

B. PRODUITS

	Référence(s)		Exercice courant		Exercice précédent
1. Montant net du chiffre d'affaires	1701	701		702	
2. Variation des stocks de produits finis, et de produits et de commandes en cours	1703	703		704	
3. Production immobilisée	1705	705		706	
4. Reprises de corrections de valeur	1707	707		708	
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	1709	709		710	
b) sur éléments de l'actif circulant	1711	711		712	
5. Autres produits d'exploitation	1713	713	200.309,26	714	155.195,14
6. Produits des immobilisations financières	1715	715		716	
a) provenant d'entreprises liées	1717	717		718	
b) autres produits de participations	1719	719		720	
7. Produits des éléments financiers de l'actif circulant	1721	721		722	
a) provenant d'entreprises liées	1723	723		724	
b) autres produits	1725	725		726	
8. Autres intérêts et autres produits financiers	1727	727	454,01	728	427,56
a) provenant d'entreprises liées	1729	729	454,01	730	427,56
b) autres intérêts et produits financiers	1731	731		732	
9. Quote-part dans le profit des entreprises mises en équivalence	1745	745		746	
10. Produits exceptionnels	1733	733		734	
13. Perte de l'exercice	1735	735	0,00	736	0,00
TOTAL PRODUITS		737	200.763,27	738	155.622,70

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

Registre de Commerce et des Sociétés
B8272 - L150154325
déposé le 19/08/2015

Philip Morris Luxembourg S.à.r.l.

Annexes aux comptes annuels pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2014

Note 1 - Généralités

Philip Morris Luxembourg S.à r.l. (« la Société ») est une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois soumise à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales. Son activité principale consiste à fournir une assistance commerciale et des services administratifs à Philip Morris Benelux BVBA.
La Société a changé de dénomination en date du 28 octobre 2005 de société anonyme en société à responsabilité limitée.

Note 2 - Principes comptables et règles d'évaluations afférents

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg.

Conformément à l'article 4 de la loi du 10 décembre 2010, le conseil de gérance de la Société a décidé pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2010 de ne pas appliquer les modifications apportées par cette loi au contenu et à la présentation des comptes annuels ainsi qu'aux principes comptables et règles d'évaluations afférents.

Les principes comptables appliqués par la société peuvent être résumés comme suit :

2.1 Actif immobilisé

Les éléments de l'actif immobilisé sont évalués à leur prix d'acquisition ou leur coût de revient. Ils sont amortis linéairement au prorata temporis comme suit :

actifs incorporels	
- fonds de commerce et frais d'établissement	5 ans
actifs corporels	
- mobilier et matériel	10 ans
- véhicules	5 ans
- camions	7 ans
- machines et équipements électroniques	3 à 5 ans
- amélioration de biens loués	Selon la durée résiduelle du bail

Lorsque la Société considère qu'une immobilisation incorporelle et/ou corporelle a subi une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est effectuée de manière à refléter cette perte. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2.2 Immobilisations financières

Les participations et les titres ayant le caractère d'immobilisations financières sont évalués individuellement au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur valeur estimée, sans compensation entre les plus-values et les moins-values individuelles.
A la clôture de l'exercice, une correction de valeur est actée pour toute diminution de valeur qui, de l'avis du Conseil de Gérance, revêt un caractère durable. Cette correction de valeur n'est pas maintenue lorsque les raisons qui l'ont motivée ont cessé d'exister.

2.3 Stocks

Pendant l'année 2014 la Société n'a pas détenu de stocks de marchandises.

2.4 Créances

A la date du 31 décembre 2014, notre bilan ne reflète aucune créance à plus d'un an.
Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Des réductions de valeur sont enregistrées sur base de l'expérience antérieure et de toutes circonstances qui permettent de juger que les créanciers ne pourraient faire face à leurs obligations. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2.5 Conversion des monnaies étrangères

Les transactions effectuées dans une devise autre que l'EUR sont converties en EUR au cours de change en vigueur à la date de transaction. La conversion à la date de clôture du bilan se fait suivant les principes suivants :

- Le prix d'acquisition des participations et titres ayant le caractère d'immobilisations financières et le prix d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles, exprimé dans une devise autre que l'EUR, reste converti au cours de change historique ;

- Tous les autres postes de l'actif et du passif exprimés dans une devise autre que l'EUR sont convertis individuellement au plus bas, respectivement au plus haut, de la valeur au cours de change historique ou de la valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

Les produits et charges exprimés dans une devise autre que l'EUR sont convertis dans la devise du bilan au cours de change mensuel.

Sont comptabilisés au compte de profits et pertes les bénéfices et pertes de change réalisés ainsi que les pertes de change non réalisées.

2.6 Provisions pour risques et charges

La société a changé rétroactivement à partir du 1 janvier 2010 ses activités et n'a plus d'activité de vente sur le marché Luxembourgeois. C'est pourquoi, les « Stock options » (actions en réalité bloquées accordées aux managers expérimentés du Bénélux) sont à partir de cette date entièrement allouée basé sur les mouvements de trésorerie et non plus basé sur un calcul de provision. Ainsi, une meilleure correspondance est réalisée (charge prise en compte en fonction de la masse salariale au moment de l'exécution des actions bloquées) et un alignement du traitement comptable dans les trois pays du Bénélux est ainsi obtenu.

La provision associées aux « Stock options » a été pour cette raison sortie des livres de la Société.

Philip Morris Luxembourg S.à.r.l.

Annexes aux comptes annuels pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2014

Note 3 - Capital

Le capital est représenté par 750 parts sociales entièrement libérées ayant une valeur nominale de quarante-deux euros par part (EUR 42).

Note 4 - Réserves

4.1 Réserve légale

Sur les bénéfices nets, il doit être prélevé annuellement 5 % pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi luxembourgeoise. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital souscrit. La réserve légale ne peut pas être distribuée.

4.2 Autres réserves

A partir du 1er janvier 2002, la Société pourra réduire la charge de l'Impôt sur la Fortune (« IF ») en accord avec la nouvelle législation fiscale. Afin de se conformer à la législation, la Société pourra décider lors de la prochaine Assemblée Générale d'affecter en réserves indisponibles (poste « Autres réserves »), un montant correspondant à cinq fois le montant de l'IF réduit. La période d'indisponibilité de cette réserve est de cinq années à compter de l'année suivant celle de la réduction de l'IF.

Note 5 – Capitaux propres

	Captial souscrit	Réserve légale	Autres réserves (voir note 4.2)	Résultats reportés	Résultats de l'exercice
31 décembre 2013	31 500,00	3 150,00	96 679,33	524 073,85	1 394,97
Affectation du résultat 2010					
Dividendes	-	-	-	-	-
Réserves	-	-	-	-	-
Résultats reportés	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	1 394,97	14 825,73
31 décembre 2014	31 500,00	3 150,00	96 679,33	525 468,82	14 825,73

L'affectation du résultat a été approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du xx Avril 2015

Note 6 - Ventilation des dettes selon leur durée résiduelle

Toutes les dettes ont une durée résiduelle inférieure à un an.

Note 7 - Personnel employé au cours de l'exercice

En Novembre 2008, la décision de fermer l'entrepôt de Windhoff et de sous-traiter les activités logistiques et commerciales a été annoncée au personnel. Cette décision a entrainé la rupture du contrat de travail de l'ensemble du personnel. Une provision de restructuration a été constituée au 31 décembre 2008 pour couvrir les indemnités de licenciement payables en 2009.
Depuis 2010, la société n'a plus employé de personnel.

Note 8 - Impôts

La Société est soumise au régime de fiscalité applicable à toute société commerciale au Luxembourg.

Note 9 – Chiffre d'affaires

L'intégralité du chiffre d'affaires est réalisée sur le territoire luxembourgeois.

Note 10 - Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

Aucune rémunération n'a été allouée aux membres des organes d'administration, de direction, et de surveillance.

Note 11 - Crédits et avances accordés aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance et engagements pris pour le compte de ces personnes

Aucun crédit ni avance n'ont été accordés aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance et aucun engagement n'a été pris pour le compte de ces personnes. Il n'existe aucun engagement en matière de pensions à l'égard des anciens membres de ces organes.

Note 12 - Engagements hors-bilan

Au 31 décembre 2014, la Société n'avait aucun engagement hors-bilan.

Note 13 - Consolidation

La société est incluse dans les comptes consolidés :

- Philip Morris International.
  120 Park Avenue
  New York NY10017
  Etats-Unis d'Amérique

Les comptes consolidés peuvent être obtenus au siège social de cette société.

Note 14 - Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice.

Aucun événement important n'est survenu après la clôture de l'exercice.



PHILIP MORRIS
LUXEMBOURG SARL

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL DE GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 10 JUIN 2015 TENUE AU LUXEMBOURG

Chers actionnaires,

Le Conseil a l'honneur de vous soumettre, ci-après, son rapport de gestion relatif à l'année 2014.

1. INTRODUCTION

Philip Morris Benelux BVBA/SPRL est devenue, depuis le 1er janvier 2010, le prestataire central de services de distribution relatifs au marché luxembourgeois, à la place de Philip Morris Luxembourg SARL.

Pour des raisons commerciales, il a toutefois été décidé de maintenir une entité locale au Luxembourg et donc de laisser subsister Philip Morris Luxembourg SARL en tant que point de contact, pour notamment, des entités locales.

2. RESSOURCES HUMAINES

Suite à la décision prise en 2008 de fermer l'entrepôt à Windhof et de sous-traiter les activités logistiques et commerciales, la société ne compte plus de membres du personnel.

3. DONNEES FINANCIERES

3.1 Résultat au 31 décembre 2014

A la date de la clôture de l'exercice, le compte de résultats montre un profit net de € 14 825,73 lequel comparé au profit de l'exercice antérieur de € 1 394,97, donne une augmentation de € 13 430,76.

Le résultat se décompose comme suit :

	2014	€	2013



PHILIP MORRIS
LUXEMBOURG SARL

RESULTAT D'EXPLOITATION	23 581,92	3 143,01
RESULTAT FINANCIER	(366,38)	(173,04)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0,00	0,00
BENEFICE DE L'EXERCICE AVANT IMPOTS	23 215,54	2 969,97
IMPOTS SUR LE RESULTAT	(8 389,81)	(1 575,00)
BENEFICE NET A AFFECTER	**14 825,73**	**1 394,97**

Le résultat d'exploitation 2014 affiche une réduction de € 20 mille par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation reflète principalement un ajustement du montant des recharges des frais d'exploitation de l'exercice précèdent.

3.2 Bilan au 31 décembre 2014

Le bilan au 31 décembre 2014 présente un total de € 780 mille par rapport à € 716 mille au 31 décembre 2013 soit une augmentation de 8,9 %.

Cette augmentation s'explique principalement par une augmentation de nos avoirs de trésorerie liée au timing de paiement de nos fournisseurs.

3.3 Affectation du résultat

Tenant compte du bénéfice net de l'année 2014 de € 15 mille, nous vous proposons de ne pas distribuer un dividende mais de reporter la totalité du résultat à la prochaine année comptable.

4. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu après la clôture de l'exercice.

5. EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE

Pour l'année 2015, les dernières prévisions budgétaires indiquent un résultat net de € 8 mille.

6. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La société n'effectue aucune activité dans le domaine de la recherche et du développement.



PHILIP MORRIS
LUXEMBOURG SARL

7. EXISTENCE DE SUCCURSALES

La société ne dispose d'aucune succursale.

Robert Wassenaar
Gérant

Thibaut Hemmerijckx
Gérant

Frank Vroemen
Gérant

Philip Morris Luxembourg SARL
Société à responsabilité limitée
6, rue d'Arlon
L-8399 Windhof
Fax. +352 39 75 98
Tel. +352 39 75 96
Autorisation d'établissement: Commerce, No 00136416/5
TVA LU21477720
R.C.S. Luxembourg B 8272
Capital Social 31.500 EUR

PHILIP MORRIS LUXEMBOURG
Société à responsabilité limitée
6, rue d'Arlon
L-8399 Windhof
R.C.S. Luxembourg B 8272
(la "Société")

AFFECTATION DES RESULTATS

Conformément à l'article 9, paragraphe 3, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et à l'article 82 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés :

Affectation des résultats :

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 10 juin 2015 a décidé de reporter la totalité du résultat de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2014, soit un bénéfice net s'élevant à 14.825,73 EUR, à l'exercice suivant.

Luxembourg, le 19 août 2015

Alex SCHMITT
Mandataire